



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement numéro 695-22, adopté le 8 novembre 2022  
modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin de spécifier le remplacement de  
l'usage « carrosserie » en situation de droits acquis

1. À la suite de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le conseil de la Municipalité de Cantley a adopté, par sa résolution 2022-MC-329, le second projet de règlement numéro 695-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin de spécifier le remplacement de l'usage « carrosserie » en situation de droits acquis.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de spécifier le remplacement partiel ou total de l'usage « carrosserie » en situation de droits acquis dans la zone 62-H peut provenir de la zone 62-H et de toute zone contigüe à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone 62-H, ainsi que de celles de toute zone contigüe d'où provient une demande valide.

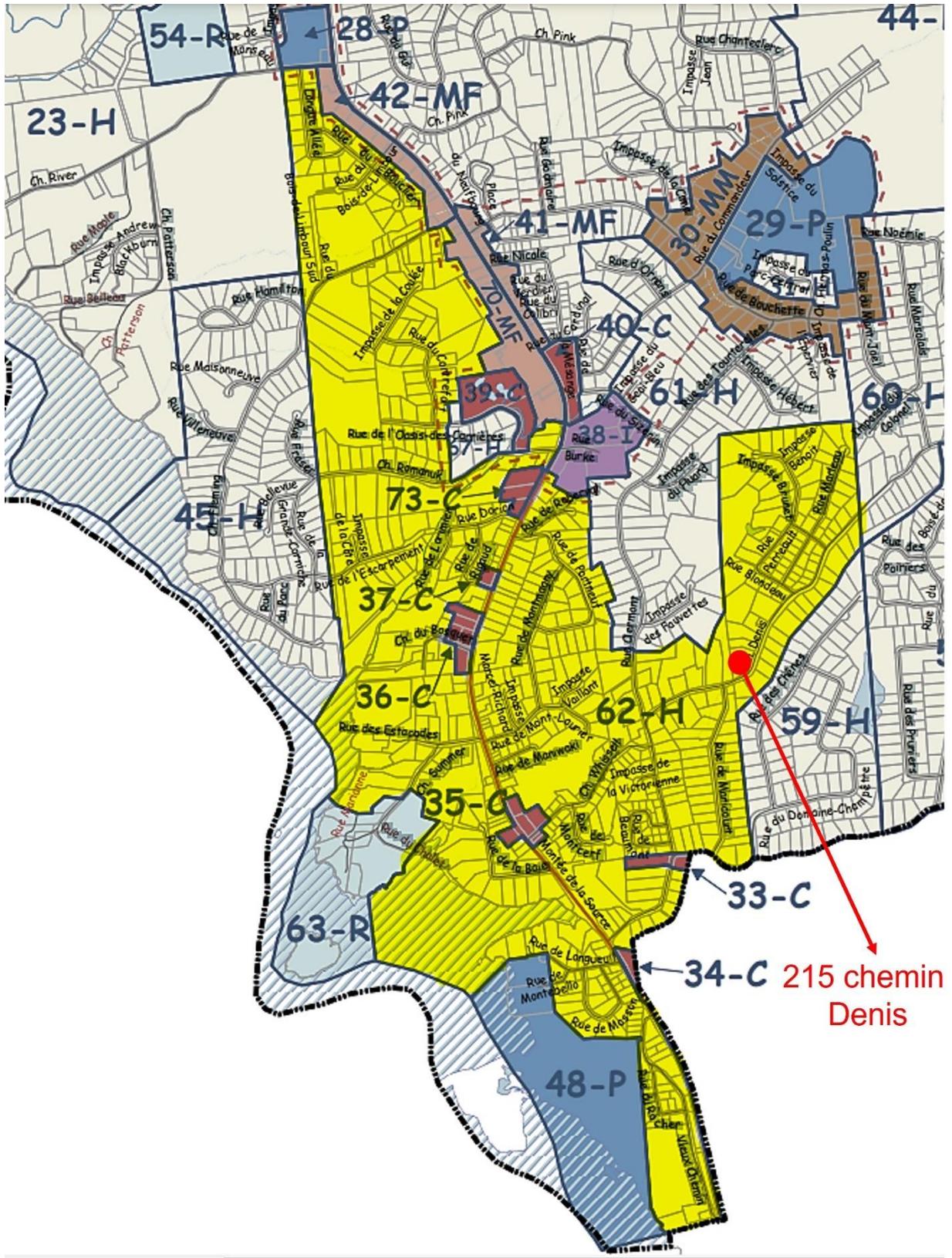
3. Pour être valide, toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
  - être reçue par la Municipalité de Cantley au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit celui où est publié cet avis, soit le 9 décembre 2022.
4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 novembre 2022 :
  - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
  - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 novembre 2022, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement numéro 695-22 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité [cantley.ca](http://cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

Voir ci-dessous la zone du plan de zonage, lequel peut être consulter le site Internet de la Municipalité : <https://cantley.ca/wp-content/uploads/2022/07/Plan-de-zonage-269-05-modifie-par-Reglement-676-22-entre-en-vigueur-le-24-mai-2022.pdf>.



Donné à Cantley, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2022.



Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 entre 8 h et 17 h, le présent avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement au second projet de règlement numéro 695-22 à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>.

Donné à Cantley, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Stéphane Parent".

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier